

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour l'année scolaire 2021/2022, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, tout en limitant la circulation du virus au sein des établissements scolaires et a établi une graduation comportant quatre niveaux.

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

Le présent cadre est adapté pour le protocole sanitaire au fonctionnement du lycée :

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration • Adaptation des repas apportés au lycée • Désinfection des surfaces Niveau 2 à minima 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration • Adaptation des repas apportés au lycée • Désinfection des surfaces Niveau 2 à minima
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	Eviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) *	Eviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) *	Eviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) *	Eviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) *

* Une fois les enfants vaccinés, il est recommandé aux parents de fournir le document attestant de la vaccination complète (2 doses). Cela facilitera la gestion du contact-tracing des classes.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur.